

**Titre : Provincial Reimbursement Advisor (PRA), PharmaFocus (PF) and Canadian Drug Stores and Hospital Purchases Audit (CD&H)**

**1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)**

Un PAC est un avis public qui vise à informer la collectivité des fournisseurs de l'intention d'un organisme ou d'un ministère de passer un marché pour un bien, un service ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné d'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé de capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'autorité contractante pourra alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur prédéterminé.

**2. Définition des exigences**

Le CEPMB a besoin d'information sur les quantités de médicaments vendus au Canada et les recettes produites. Les renseignements doivent être recueillis de façon exhaustive, objective et impartiale auprès d'hôpitaux, de pharmacies et de grossistes au Canada.

Le CEPMB a également besoin de publications et de services d'abonnement connexes qui publient des mises à jour régulières sur les changements apportés aux politiques fédérales, provinciales et territoriales qui touchent les produits pharmaceutiques, les régimes publics d'assurance-médicaments provinciaux et leur couverture, les prix et les changements dans le Programme commun d'examen des médicaments, les recommandations du Comité consultatif canadien d'expertise sur les médicaments; ainsi que de l'information sur le plus récent avis de conformité, des statistiques et des renseignements sur le marché des produits pharmaceutiques canadien.

**3. Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités**

Les fournisseurs intéressés doivent prouver, au moyen d'un énoncé de capacités, qu'ils répondent aux exigences suivantes :

Le CEPMB a besoin d'information sur les quantités de médicaments vendus au Canada et les recettes produites. Les renseignements doivent être recueillis de façon exhaustive, objective et impartiale auprès d'hôpitaux, de pharmacies et de grossistes au Canada.

IQVIA fournit les produits suivants :

**1) PROVINCIAL REIMBURSEMENT ADVISORY (PRA):**

Le PRA fournit des renseignements complets de la part d'experts en la matière reconnus, des entrevues avec des personnes qui occupent des postes de direction dans les organismes fédéraux de la santé et des données sur les listes de médicaments provenant des régimes publics de médicaments partout au Canada. Il contient :

- des articles qui explorent les questions les plus importantes et les plus d'actualité qui ont une incidence sur l'industrie pharmaceutique;
- une entrevue approfondie avec un responsable de la santé du gouvernement pour connaître le travail interne de divers organismes fédéraux de la santé;
- une analyse exhaustive des changements de politique qui touchent le remboursement et l'industrie de la santé au Canada;

- un examen, fondé sur des recherches, les répercussions pharmacoéconomiques et les répercussions sur le marché d'une classe de médicaments précise et les maladies qu'elles traitent;
- les données sur la surveillance du prix des médicaments et le suivi des listes de médicaments dans les provinces pour tous les médicaments de marque;
- du contenu exclusif en ligne ainsi que la mise à jour trimestrielle complète de la base de données Formulary Acceptance Monitoring and Evaluation (FAME), qui fait le suivi de l'état d'inscription pancanadienne de tous les produits de source unique lancés au Canada depuis 1993;
- une mise à jour complète des listes de médicaments par province;
- une liste hebdomadaire complète de tous les avis de conformité émis par Santé Canada;
- des rapports de suivi sur les présentations du programme d'évaluation des médicaments oncologiques et non oncologiques de l'ACMTS et les recommandations de remboursement qui en découlent.

## 2) PHARMAFOCUS (PF) :

### ***Rapport PharmaFocus***

Un examen annuel complet et indépendant de l'industrie pharmaceutique canadienne dans l'ensemble du milieu des soins de santé. Il s'appuie sur l'expérience et l'expertise des principaux leaders d'opinion et des experts en la matière.

### ***Monthly Market Monitor (MMM)***

Accès aux statistiques IQVIA les plus récentes sur le rendement et les tendances du marché dans l'industrie pharmaceutique canadienne. Le MMM est un mélange habile de renseignements quantitatifs et qualitatifs.

## 3) CANADIAN DRUGSTORE AND HOSPITAL (CD&H):

Abonnements mensuels nationaux et régionaux sous la forme d'un accès en ligne à cinq rapports statiques du Canadian Drug Store and Hospital Audit (CD&H) mis à jour mensuellement le 25 de chaque mois avec les données du mois précédent. Par exemple, les données de décembre 2022 sont mises à jour le 25 janvier 2023. CD&H contient des renseignements complets sur les ventes de produits pharmaceutiques génériques et de marques par les fabricants ou les grossistes aux hôpitaux et aux pharmacies au Canada. L'information des données sur les ventes est fondée sur des échantillons de pharmacies et d'hôpitaux projetés pour refléter les achats dans l'ensemble du Canada.

- CDN CDH National Report – Summary Reports
- CDN CDH National Report – Therapeutic Class (USC) Reports
- CDN CDH Product and Molecule Directory
- CDN CDH Regional Drugstore
- CDN CDH Regional Hospital

## 4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujéti à l'accord commercial suivant :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC);
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP);
- Accord de libre-échange Canada-Colombie;
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG);

- Accord de libre-échange Canada-Honduras;
- Accord de libre-échange Canada-Corée;
- Accord de libre-échange Canada-Panama;
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP);
- Accord de libre-échange Canada-Ukraine;
- Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni (ACC Canada-R.-U.);
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC).

## **5. Marché réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones**

Le présent approvisionnement n'est pas réservé aux fournisseurs autochtones.

## **6. Entente(s) sur les revendications territoriales globales**

Le présent approvisionnement n'est assujéti à aucune entente sur les revendications territoriales globales

## **7. Justification d'un fournisseur présélectionné**

IQVIA Solutions Canada Inc. est la seule entreprise qui recueille les renseignements requis de la façon exhaustive, objective et impartiale requise auprès d'hôpitaux, de pharmacies et de grossistes au Canada. Aucun autre fournisseur de données ne peut fournir le type de renseignements qui répondrait aux besoins du CEPMB.

IQVIA Solutions Canada Inc. est la seule entreprise qui produit le PRA mensuel et le PRA hebdomadaire qui offrent les résumés les plus complets sur les changements apportés aux politiques fédérales, provinciales et territoriales qui touchent les produits pharmaceutiques, les régimes publics d'assurance-médicaments provinciaux et leur couverture, les prix et les changements dans le Programme commun d'examen des médicaments, les recommandations du Comité consultatif canadien d'expertise sur les médicaments; ainsi que de l'information sur le plus récent avis de conformité.

Si le Canada reçoit un énoncé de capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences établies dans le présent PAC, un processus concurrentiel sera enclenché avec une méthode d'évaluation financière et technique des soumissions présentées par les soumissionnaires potentiels.

## **8. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État**

L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour l'achat en vertu du paragraphe 6(d) – « les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

Le fournisseur proposé, IQVIA Solutions Canada Inc., est le seul fournisseur qui répond à tous les critères énoncés à la section 3 ci-dessus.

## **9. Exclusions ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité**

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de l'article des accords commerciaux précisés :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC), article 513 b, iii
- Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne, article 19.12 1.b
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), article 15.10 2.b, iii
- Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), article Kbis-09 1.b
- Accord de libre-échange Canada-Colombie, article 1409 1.b
- Accord de libre-échange Canada-Honduras, article 17.11 2.b
- Accord de libre-échange Canada-Corée, article 14.3
- Accord de libre-échange Canada-Panama, article 16.10 1.b
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP), article 1409 1.b

- Accord de continuité commerciale entre le Canada et le Royaume-Uni (ACC Canada–Royaume-Uni), article 19.12 1.b
- Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU), article 10.13 1.b

#### **10. Titre de propriété intellectuelle**

Le titre de propriété intellectuelle qui découle du marché proposé reviendra à l'entrepreneur.

#### **11. Période contractuelle proposée ou date de livraison**

Le marché proposé couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2026.

#### **12. Valeur estimative du marché proposé**

La valeur estimée du marché, y compris toute option, **est de 530 082,89 \$** (TVH incluse).

#### **13. Nom et adresse du fournisseur prédéterminé**

IQVIA Solutions Canada Inc.  
16720, autoroute Transcanadienne, bureau 100  
Kirkland, Québec  
H9H 5M3

#### **14. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités**

Les fournisseurs qui se considèrent comme entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour fournir les biens, services ou services de construction décrits dans le PAC peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à la personne-ressource dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture précisée dans ce préavis. L'énoncé de capacités doit clairement faire la preuve que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

#### **15. Date de clôture pour la présentation d'un énoncé de capacités**

La date et l'heure de clôture pour la réception des énoncés de capacités est le **29 mars 2023 à 14 h HAE**.

#### **16. Demandes de renseignements et présentation des énoncés des capacités**

Nadia Laneve  
Responsable, Services administratifs et d'approvisionnement  
[Nadia.laneve@pmprb-cepmb.gc.ca](mailto:Nadia.laneve@pmprb-cepmb.gc.ca)  
(613) 851-8316